



Conseils consultatifs permanents du Réseau national de l'autisme : survol de la déclaration d'intérêt

À propos du Réseau national de l'autisme

Le Réseau national de l'autisme est une initiative communautaire indépendante soutenue financièrement par l'Agence de la santé publique du Canada. Son objectif est d'assurer aux personnes autistes et à leurs familles un rôle central dans le choix des priorités de la communauté et l'essor des actions entreprises pour la réalisation de la Stratégie pour l'autisme au Canada.

Le Réseau regroupe des personnes autistes, des familles, des spécialistes et des parties intéressées de partout au pays pour prendre part à la préparation d'un avenir où les personnes autistes peuvent réellement s'épanouir au Canada.

Mission du Réseau national de l'autisme

Porté par les personnes autistes et leurs familles, le Réseau national de l'autisme renseigne la Stratégie pour l'autisme au Canada et contribue à la préparation d'un avenir où les personnes autistes peuvent réellement s'épanouir au Canada.

Vision du Réseau national de l'autisme

Un pays où l'expérience vécue des personnes autistes et leurs familles façonnent les politiques, les systèmes et les communautés pour assurer une inclusion, une équité et des opportunités égales à toutes les étapes de la vie.

Des renseignements supplémentaires au sujet du Réseau national de l'autisme sont accessibles ici : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/strategie-autisme-canada.html>

Que sont les conseils consultatifs permanents?

Les conseils consultatifs permanents sont des groupes de personnes ayant une expérience vécue et qui aident le Réseau en guidant son travail. Leurs conseils contribuent à faire en sorte que la Stratégie pour l'autisme au Canada soit inclusive, juste et basée sur la vie réelle des personnes autistes.

Il y a trois conseils consultatifs permanents :

- **Conseil consultatif autiste** – composé de personnes autistes (expérience vécue au premier degré).
- **Conseil consultatif familial** – composé de membres de la famille (expérience vécue au second degré).
- **Conseil consultatif autochtone** – composé de personnes des Premières Nations, de la Nation Métis, Inuit et autochtones en milieu urbain.

Survol

Le rôle des trois conseils consultatifs permanents est de garantir que les personnes ayant une expérience de vie pertinente participent à la mise en œuvre de la Stratégie pour l'autisme au Canada.

Chaque conseil suivra la mission et la vision du Réseau et son travail s'harmonisera avec les principes suivants :

- *Rien à notre sujet sans nous* – Les personnes autistes et leurs familles participent à toutes les décisions.
- *Intersectionnalité et diversité* – Toutes les identités et toutes les expériences sont valorisées.
- *Approches fondées sur les distinctions* – Respect des besoins et des droits distincts des personnes des Premières Nations, de la Nation Métis et Inuit, et des personnes autochtones en milieu urbain

Les conseils consultatifs participent au repérage des lacunes du système et soulignent les besoins de groupes marginalisés qui sont souvent ignorés ou exclus. Ils font en sorte que le gouvernement entendra directement les voix des personnes ayant une expérience vécue et que les recommandations du Réseau au sujet des politiques et services dans le domaine de l'autisme sont inclusives, pragmatiques et basées sur des expériences de vie concrètes.

- Le conseil consultatif autiste (expérience vécue au premier degré) inclura une diversité :
 - de représentation régionale de partout au pays, y compris les communautés rurales et éloignées;
 - d'étapes de vie;
 - de niveaux de besoin de soutien;
 - de styles de communication;
 - de situations économiques et académiques;
 - d'expériences.
- Le conseil consultatif familial (expérience vécue au second degré) inclura une diversité :
 - de liens avec la personne autiste soutenue;
 - de représentation régionale de partout au pays, y compris les communautés rurales et éloignées;
 - d'étapes de vie;
 - de niveaux de soutien requis par les personnes autistes;

- de situations économiques et académiques;
- d'expériences.
- Le conseil consultatif autochtone inclura une diversité :
 - d'expériences vécues au premier et au second degré;
 - d'origines autochtones;
 - de représentation régionale de partout au pays, y compris les communautés rurales et éloignées, sur et hors réserve;
 - d'étapes de vie;
 - de situations économiques et académiques;
 - d'expériences.
- Le conseil consultatif autochtone aura aussi pour rôle :
 - d'assurer l'emploi d'approches fondées sur les distinctions et menées par des personnes autochtones pour les politiques et services dans le domaine de l'autisme;
 - d'apporter à la table les savoirs autochtones, les solutions communautaires et les priorités autodéterminées;
 - d'aborder les défis uniques de communautés éloignées, nordiques ou culturellement distinctes.

Engagement de temps requis et soutien offert

Le Réseau offre une rémunération pour la participation à l'un des trois conseils consultatifs permanents.

L'engagement de temps requis pour la participation à un conseil consultatif est d'environ 42 heures par année, ce qui inclut jusqu'à six réunions annuellement. On compte pour chaque réunion un total de sept heures pour la préparation, la durée de la réunion et le temps de suivi.

Lorsque l'équipe du Réseau sera embauchée, les conseils seront soutenus par un ou une responsable de la coordination de l'engagement qui soutiendra la planification, la préparation de la documentation et le suivi des réunions afin de faciliter et de soutenir la participation au conseil.

Comment poser sa candidature

Toute personne qui fait partie d'un des groupes désignés ci-dessus est invitée à poser sa candidature.

Pour poser votre candidature, vous devez être membre du Réseau national de l'autisme. Le formulaire de demande d'inscription des membres est simple et rapide à remplir et la déclaration d'intérêt y est incluse.

Vous y trouverez des questions au sujet de vos antécédents et de votre expérience. Vous pouvez demander l'aide d'une autre personne pour remplir les formulaires. Veuillez noter que, pour poser votre candidature, vous devez fournir des renseignements personnels pertinents au conseil consultatif choisi.

Pour entamer le processus en ligne, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://redcap.link/kfxofq9k>

Déclaration d'intérêt : appel de candidatures ouvert jusqu'au 15 septembre 2025

Autres moyens de poser sa candidature

Si vous préférez ne pas remplir les formulaires en ligne, vous pouvez poser votre candidature par d'autres moyens. Écrivez-nous par courriel au info@nan-rna.ca pour nous informer de ce qui fonctionne le mieux pour vous. Voici quelques options :

- Prendre rendez-vous pour une entrevue.
- Transmettre par courriel les formulaires remplis en version Word ou PDF.
- Envoyer les formulaires remplis par la poste.
- Poser sa candidature par un autre support de communication : vidéo, audio, PowerPoint ou autre.
- Suggérer un autre format qui vous permet de communiquer l'information de la manière qui vous convient le mieux.

Questions et renseignements supplémentaires

Pour toute question ou pour en savoir plus sur le rôle de membre d'un conseil consultatif, écrivez-nous par courriel : info@nan-rna.ca